

Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BOUJU, Maire**.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Présents : 13

Date de Convocation : 21 février 2017

Date d'Affichage : 3 mars 2017

Présents : MM. Gilles BOUJU - Sandrine AUBRIT-REAUD – Guénaël DEBORDES - Alain BEAUBEAU– Jérôme PEITI - Sébastien GOIGNARD – Marie PEROTTEAU - Natacha GUERINEAU – David TALON - Catherine PEROTTEAU – Jean-Luc JONQUET - David BERTAUD– Magalie DUTEAU

Absents : Véronique GRELLIER - Aurélie FONTENEAU -

Madame Sandrine AUBRIT-REAUD est nommée secrétaire de séance.

DCM 2017-04 : Avancement agents contractuels

Monsieur le Maire présente au conseil les avancements auxquels ont pu bénéficier les agents titulaires dans le cadre des reclassement liés à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) et informe que les agents contractuels n'étaient pas directement impactés par cette réforme. Aussi, il propose que des avancements soient accordés individuellement à chacune des deux agents concernés.

Après discussion, le conseil accepte le principe et charge le Maire de faire établir les avenants aux contrats de Mme MINOT et VRIGNAUD

DCM 2017-05 : Indemnités de fonction du Maire

Monsieur le Maire revient vers l'obligation faite aux maires en janvier 2016 de percevoir la totalité de l'indemnité due à leur fonction. Cette réglementation ayant été à nouveau modifiée (décision du sénat du 25 octobre 2016), Monsieur le Maire demande au conseil que les indemnités qui lui sont versées soient diminuées et reviennent au niveau de ce qu'elles étaient avant la loi du 30 mars 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016.

Après discussion, le conseil approuve cette demande et décide qu'à compter du 1^{er} mars, les indemnités de fonction du maire sont fixées au taux de 23 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire. Le montant de l'indemnité subira automatiquement et immédiatement les évolutions de cet indice.

DCM 2017-06: Réforme des zones défavorisées

Monsieur le Maire présente la réforme en cours concernant les zones défavorisées avec un danger important pour les Deux-Sèvres de passer définitivement à côté des zones défavorisées, bien qu'une grande majorité des communes du département rentre dans les critères biophysiques imposés par l'Union Européenne.

Considérant que les Deux-Sèvres est un département où l'élevage est omniprésent et qu'il ne doit pas être mis de côté au profit notamment de zones céréalières, le conseil municipal décide d'adopter une motion de soutien pour le maintien voire l'extension des zones défavorisées du territoire.

Questions diverses

Nomination d'un nouveau délégué DDEN : à réfléchir.

Course cycliste : coupe offerte par la municipalité à l'association sports et Loisirs

Demande de subvention Ironman : une subvention de 100 € est acceptée et sera prévue au budget

Locataire « mauvais payeur » : le conseil est informé du courrier recommandé envoyé au locataire

Interdiction aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires : la commission des chemins va étudier avec les agents les solutions envisageables

Les travaux de goudronnage réalisés l'an passé vont être repris par l'entreprise RACAUD suite à des défauts

Des travaux sont à envisager à l'école au niveau des sanitaires

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 23 heures 45.

Gilles BOUJU

Sandrine AUBRIT-REAUD

Guénaël DEBORDES

Alain BEAUBEAU

Jérôme PEITI

Sébastien GOIGNARD

Marie PEROTTEAU

Natacha GUERINEAU

David TALON

Catherine PEROTTEAU

Jean-Luc JONQUET

David BERTAUD

Magalie DUTEAU